

Mairie de Saint-Beauzire (43100)

COMPTE RENDU et DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 JUILLET 2020 :

Ordre du Jour :

- Indemnité du Maire et de ses Adjoints
- Désignation des délégués aux différents Syndicats
- Création des Commissions Communales
- Indemnité COVID 19 Transport Scolaire
- Questions diverses

Séance du 10 juillet 2020 :

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le mardi 07 juillet 2020.

Le vendredi 10 juillet 2020 à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie.

Étaient présents : 10

Mme Sylvie BERTHUY ; Mme Marie Anne COMBASTEIL ; Mme Cyrielle EYMARD ; M. Raymond LAPIROT ; M. Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD ; Mme Ingrid MAZIN ; M. Fabrice MOULIN ; M. Jean Louis POUGNET ; M. Vincent STOQUE.

Absente : 1

Mme Gwladys ERAGNE.

La séance a été tenue en présence du public.

La séance a été ouverte par M Alain MARCHAUD, maire, qui, après en avoir fait l'appel a rappelé l'ordre du jour et a demandé la désignation du secrétaire de séance. Mme Ingrid MAZIN est volontaire pour assurer cette fonction.

I / - Indemnité du Maire et de ses Adjoints :

M Alain MARCHAUD, maire, indique que l'indemnité du maire est fixé à un taux maximal (en % de l'indice brut de la fonction publique) de 25,5% et que la revalorisation du point d'indice 1027 de la fonction publique date de décembre 2019. Ce taux de 25,5% équivaut à un montant brut mensuel de 991,80 € (Article L 2123-23 du CGCT). Cependant M Alain MARCHAUD, maire, fait la demande de diminuer ce taux à 20,5% ce qui équivaut à une indemnisation d'environ 797€ brut. Et ce afin d'augmenter l'indemnisation des adjoints. Il indique que cette modification doit être soumise à délibération.

Propositions soumises à délibérations :

Indemnisation du maire:

Taux de 20,5% au lieu de 25,5% soit 797,33€ brut mensuel.

10 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Indemnisation du premier adjoint:

Taux de 5,5% soit 213,92€ brut mensuel.

10 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Indemnisation du second adjoint:

Taux de 3,5% soit 136,13€ brut mensuel.

10 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Indemnisation du troisième adjoint:

Taux de 1,6% soit 62,23€ brut mensuel.

9 voix pour

0 voix contre

1 abstention

II / Désignation des délégués aux différents Syndicats :

1. Délégués au Syndicat électrique:

Titulaire: M. Pascal MANSION

Suppléant: Mme Ingrid MAZIN

2. Délégués aux syndicats des eaux:

Titulaires: M. Raymond LAPIROT et M. Alain MARCHAUD

Suppléants: M. Pascal MANSION et M. Fabrice MOULIN

3. SICTOM:

Titulaire: Mme Cyrielle VALLEIX

Suppléant: Mme Sylvie BERTHUY

4. AGEDI (syndicat gérant le logiciel cadastre) :

M. Alain MARCHAUD

5. CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

M. Fabrice MOULIN

6. SMAT (Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier) :

Titulaire: M. Alain MARCHAUD

Suppléant: Mme Marie Anne COMBASTEIL

7. CLECT (Commission Locale Evaluation Charges Transférées) :

Titulaire: M. Alain MARCHAUD

Suppléant: Mme Marie Anne COMBASTEIL

8. Commission Contrôle Liste Electorale :

Titulaire: Mme Cyrielle VALLEIX

Suppléant: Mme Ingrid MAZIN

Parmi la population : Mme LOUBAT Angélique

9. Commission Communale des Impôts :

Proposition d'une liste de 24 noms de personnes habitants la commune. Liste approuvée par le Conseil.

10. CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

M. Alain MARCHAUD, Mr Fabrice MOULIN, Mme Cyrielle VALLEIX et Mme Ingrid MAZIN.

Parmi la population : Mme Caroline BISCARRAT, Mme Béatrice COSTE, Mme angélique LOUBAT et Mme Monique SOUCHAL.

III /Création des Commissions Communales:

1. Commission travaux :

Mme Sylvie BERTHUY ; Mme Marie Anne COMBASTEIL ; Mme Cyrielle EYMARD ; M. Raymond LAPIROT ; M. Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD ; Mme Ingrid MAZIN ; M. Fabrice MOULIN ; M. Jean Louis POUGNET ; M. Vincent STOQUE soit l'ensemble des conseillers présents lors de ce conseil.

2. Commission Appel d'Offres :

M. Pascal MANSION, M. Alain MARCHAUD, M. Fabrice MOULIN et M. Vincent STOQUE.

3. Commission Communication :

M. Pascal MANSION et M. Fabrice MOULIN

4. Commission Adressage :

Mme Sylvie BERTHUY, Mme Marie Anne COMBASTEIL, M. Pascal MANSION, M. Fabrice MOULIN et Mme Cyrielle VALLEIX.

S'il y a une création d'une commission au sein du CCAS : M. Fabrice MOULIN et Mme Ingrid MAZIN.

IV /Indemnité COVID 19 Transport scolaire:

Dans le cadre d'une aide au transporteur, la région a décidé de verser une aide ponctuelle afin que les transporteurs scolaires soient rémunérés même pendant la période d'inactivité liée au COVID 19. De ce fait la commune a perçu 4832,71 €.

Délibération portant sur le versement de cette somme au transporteur :

10 voix pour

0 voix contre

0 abstention

V /Questions diverses:

Dossier OPAC :

M le Maire indique qu'un rendez-vous est prévu en juillet avec le Sénateur et le député concernant le dossier OPAC. M. Vincent STOQUE demande des précisions concernant l'avancé de ce dossier. Il est précisé que le dossier est parti en Cour de Cassation, le maire indique qu'il compte profiter de ce temps de procédure afin de commencer des négociations.

Dotation Etat :

Une demande de DETR avait été effectuée pour l'installation et la rénovation du chauffage de l'église. La sous-préfecture vient de demander un engagement de la commune sur le devis initial de 55000€, et ce afin de verser une subvention. Cependant il semble nécessaire au conseil de refaire un dossier plus complet (chauffage mais aussi restauration des parties abimées de l'église) afin de demander le plus de subventions possibles. De ce fait le conseil abandonne le dossier en cours pour pouvoir en refaire un nouveau.

M le Maire indique également qu'il reste une DETR à dépenser concernant les travaux de voiries (travaux prévu dans le budget de l'ancien conseil).

Travaux école et cimetière :

M Pascal MANSION, 1^{er} adjoint, intervient pour indiquer qu'il a effectué la visite de l'école. Il informe sur la nécessité d'effectuer des travaux, avant la rentrée de septembre, notamment dans les escaliers (mise en sécurité) qui monte dans la classe des CE1- CM2, mais aussi dans la salle de classe (enlever la pâte à fixe des murs, reboucher les trous plus peinture). Il indique que l'employé communal va intervenir, cependant il semble nécessaire que des bénévoles puissent l'aider notamment afin d'ôter toute la pâte à fixe qui recouvre les murs. Suite au débat, il en résulte que dans un premier temps, un mail va être adressé aux parents d'élèves afin de recruter des bénévoles.

M le Maire indique aussi que les maitresses ont fait remonter le besoin d'achat d'un ordinateur portable et d'un rétroprojecteur pour la rentrée de septembre. Point à voir ensemble lors du prochain conseil pour le vote du budget.

M Pascal MANSION, indique qu'il lui semble important qu'un état des lieux du cimetière puisse être fait.

La séance est levée à 21 heures 45,

Le prochain Conseil est fixé au mardi 21 juillet à 20H00.